

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 11 juin 2022, à 11 h à la salle des Loisirs de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant au 144, rue du Couvent, à laquelle assistaient :

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer

Madame la conseillère Barbara McDonald
Messieurs les conseillers :
Monsieur Éric Lessard
Monsieur Peter Richardson
Monsieur Philippe Couture

Sont absents : Messieurs les conseillers Jean Cloutier et Christian de Varennes.

La directrice générale Stéphanie Carrière est également présente.

Ouverture de la séance, constatation du quorum et mot d'ouverture de la mairesse de la municipalité à 11 h;

- 1. Résolution 2022-06-75 - Adoption de l'ordre du jour;**
 1. Adoption de l'ordre du jour;
 2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;
 3. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2022;
 4. Ratification des paiements exécutés par chèque;
 5. Rapports de la Mairesse :
 - 5.1. Lac-Tremblant-Nord
 - 5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides
 - 5.3. Mont-Tremblant
 - 5.4. Rapport des comités Agglo
 6. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
 7. Règlements :
 - 7.1 Avis de motion : Projet de Règlement 2022-03 code d'éthique et de déontologie des élus(es)
 - 7.2 Dépôt du Projet de Règlement 2022-03 code d'éthique et de déontologie des élus(es)
 8. Administration :

- 8.1 Dépôt de certificats de formation continue des membre du conseil
- 8.2 Signature de contrat de travail avec inspecteur municipal adjoint pour la saison estivale
- 8.3 Adoption d'une résolution de contrôle intérimaire pour la zone VA-9 (lac Bibite)
- 8.4 Dépôt des faits saillants du rapport financier 2021 par la mairesse
- 8.5 Appui à la Coalition Santé Laurentides
- 8.6 Signature avec R2LTN pour la maintenance des sentiers LTN
- 9. Rapport des comités :
 - 9.1 Comité des finances et administration :
 - 9.1.1. États des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 mai 2022;
 - 9.2 Comité consultatif en urbanisme :
 - 9.2.1 Demande no. DPCOL220013 – Demande de permis de construction pour une construction neuve, matricule 1621-56-4517-0-000-0000, lot 5 011 307 du cadastre du Québec (6540 rive du Lac Bibite) ;
- 10. Acceptation de correspondance;
- 11. Affaires nouvelles;
- 12. Période d'intervention des membres du conseil;
- 13. Deuxième période de questions;
- 14. Clôture et levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.

3. Résolution 2022-06-76 - Séance ordinaire du 7 mai 2022

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire a été remis à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Résolution 2022-06-77 - Ratification du journal de décaissement

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} au 31 mai 2022 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 43 206,89 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. **Rapports de la Mairesse :**
- 5.1 Lac-Tremblant-Nord;
 - 5.2 Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
 - 5.3 Ville de Mont-Tremblant; et
 - 5.4 Rapport des comités Agglo.

6. Résolution 2022-06-78 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 13 juin 2022 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.Règlements :

7.1 Avis de motion : Règlement 2022-03 code d'éthique et de déontologie des élus(es)

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Peter Richardson qu'il y aura adoption du projet de règlement intitulé Projet de Règlement 2022-03 code d'éthique et de déontologie des élus(es), est déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement 2022-03 code d'éthique et de déontologie des élus(es) et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.2 Résolution 2022-06-79 - Dépôt du Projet de Règlement 2022-03 code d'éthique et de déontologie des élus(es)

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit déposé.

8. Résolutions

8.1 Résolution 2022-06-80 Dépôt de certificats de formation continue des membre du conseil

CONSIDÉRANT que La *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (projet de loi n° 49) a par ailleurs modifié la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* pour y ajouter de nouvelles exigences à l'égard des municipalités afin d'assurer le suivi de cette obligation;

CONSIDÉRANT l'obligation pour les élus municipaux de suivre une formation en éthique et en déontologie dans les six mois suivants leur entrée en fonction;

EN CONSÉQUENCE, la directrice générale constate que chaque élu a suivi les cours de formation en éthique et de la déontologie en matière municipale, et a reçu les attestations appropriées de chacun d'eux.

8.2 Résolution 2022-06-81 Signature de contrat de travail avec inspecteur municipal adjoint pour la saison estivale

CONSIDÉRANT que le conseil veut augmenter la surveillance des chantiers pour assurer le respect des permis émis ainsi que les mesures de protection environnementale;

CONSIDÉRANT l'augmentation de nombre de chantier de construction;

CONSIDÉRANT la nécessité de l'embauche d'un inspecteur municipal adjoint pour mieux desservir les besoins de la municipalité pendant la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

QUE le conseil embauche Monsieur Philippe Desrosiers à titre d'inspecteur municipal adjoint.

QUE la directrice générale et la mairesse soient mandatées de signer le contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3 Résolution 2022-06-82 Adoption d'une résolution de contrôle intérimaire pour la zone VA-9 (lac Bibite)

CONSIDÉRANT que l'article 112 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) habilite le conseil à adopter une résolution de contrôle intérimaire afin d'interdire, notamment, les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions et les opérations cadastrales;

CONSIDÉRANT l'accélération envisagée du développement aux alentours du lac Bibite (VA-9);

CONSIDÉRANT le cadre bâti actuelle au lac Bibite (maison de petite envergure);

CONSIDÉRANT les enjeux environnementaux liés au développement récent sur le lac Bibite;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de consulter les citoyens pour développer conjointement une stratégie d'aménagement du territoire pour la zone VA-9 où est située le lac Bibite;

CONSIDÉRANT la volonté citoyenne de préserver le lac Bibite en raison de sa petite superficie et de l'importance de protéger sa qualité d'eau;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil à procéder à la caractérisation du milieu hydrique et une étude environnementale pour permettre une réflexion adéquate nécessaire à l'élaboration, la modification ou la révision de la réglementation dans la zone VA-9;

CONSIDÉRANT qu'une résolution de contrôle intérimaire a une durée de 90 jours et qu'elle peut être modifiée ou remplacée par une autre résolution;

CONSIDÉRANT que le conseil juge plus prudent d'adopter une résolution de contrôle intérimaire permettant d'exercer un effet de gel sur les nouvelles constructions et les opérations cadastrales;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER une résolution de contrôle intérimaire dans la zone VA-9 au lac Bibite visant à interdire toutes nouvelles utilisations du sol, nouvelles constructions et demandes d'opérations cadastrales.

TOUTEFOIS, cette interdiction ne vise pas la construction ou la modification des quais, remises, cabinets à fosse sèche, balcons, abris à bois, ou les systèmes sanitaires.

QUE directrice générale publie un avis à cet effet selon les dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.4 Résolution 2022-06-83 - Dépôt des faits saillants du rapport financier 2021 par la mairesse

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 7 mai dernier, le conseil a accepté le dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant;

CONSIDÉRANT que la loi prévoit que lors d'une séance tenue au plus tard en juin, la mairesse fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT que ce rapport est diffusé sur le territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du rapport de la mairesse aux citoyens des faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant Ried et assoc. s.e.n.c.r.l., tel que requis par la Loi.

8.5 Résolution 2022-06-84 - Appui à la Coalition Santé Laurentides

CONSIDÉRANT que la population des Laurentides a doublé en quatorze ans s'élevant à plus de 630 850 personnes en 2020 et qu'une croissance d'au moins 6,3% de la population est attendue d'ici 2026, et cela, sans compter les villégiateurs aussi en croissance importante dans la dernière année;

CONSIDÉRANT les résultats de l'importante étude de la firme Dameco confirmant l'inadéquation entre les besoins de services de la population de la région des Laurentides et les services offerts, particulièrement en regard des services de santé et de services sociaux;

CONSIDÉRANT que la région des Laurentides représente 7,4% de la population québécoise, mais que la part du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux destinée à la région s'élève seulement à 4,9%. Cet écart de plusieurs millions de dollars est révélateur du déséquilibre et de l'iniquité interrégionale;

CONSIDÉRANT faute d'infrastructures cliniques et hospitalières adéquates, des milliers de patients des Laurentides doivent actuellement se rendre, de façon régulière, dans les hôpitaux de Laval et de Montréal pour recevoir des services, contribuant ainsi à la congestion du réseau routier métropolitain;

CONSIDÉRANT que les rénovations hospitalières des dernières années n'ont pas permis de répondre à l'augmentation du volume d'activités médicales requis;

CONSIDÉRANT le rapport de la Vérificatrice générale du Québec en 2018 portant sur l'Hôpital régional de Saint-Jérôme (HRSJ), vaisseau-amiral de l'organisation hospitalière de la région, fait mention de l'état de désuétude de l'infrastructure et que la situation perdure depuis, parfois même de manière encore plus négative;

CONSIDÉRANT plusieurs acteurs du milieu hospitalier et du milieu politique se questionnent quant à la progression des projets des réaménagements nécessaires et se surprennent qu'auprès plus de deux ans suivant la première annonce de modernisation de l'HRSJ et août 2018, peu d'avancement soit survenu;

CONSIDÉRANT que plusieurs partenaires régionaux ont constaté un changement majeur dans l'échéancier du CISSS qui fait reculer la réalisation du projet de l'HRSJ à 2029-2030, si aucun retard ne survient;

CONSIDÉRANT seuls trois hôpitaux de la région (Mont-Laurier, Saint-Eustache, et Saint-Jérôme) seront modernisés dans la deuxième moitié de la décennie 2020 et qu'il n'y a aucune perspective pour les trois autres centres hospitaliers de la région (Sainte-Agathe-des-Monts, Lachute et Rivière Rouge);

CONSIDÉRANT que le Premier ministre du Québec, dans différentes déclarations, dont une remontant à juillet 2020, soutient que la population des Laurentides doit pouvoir compter sur une ouverture adéquate de soins de santé et une consolidation de l'HRSJ;

CONSIDÉRANT le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, a déclaré suite un reportage de Radio Canada du 23 novembre 2020 qu'il s'engageait à recevoir l'accélération des travaux de modernisation de l'HRSJ;

CONSIDÉRANT est vital d'établir une vision cohérente du système de santé laurentien pour moderniser son réseau et qu'il faut mettre fin dès maintenant à la culture de saupoudrage qu'opère le CISSS des Laurentides;

CONSIDÉRANT que le Conseil des Préfets et Élus de la région des Laurentides (CPÉRL) a adopté à l'unanimité lors de la rencontre du 27 novembre 2020, une résolution (numéro CPÉRL-06-03) le plan de mise sur pied d'une Coalition Santé Laurentides, dont l'objectif est de mettre en lumière le besoin accru de moderniser dès maintenant les infrastructures hospitalières devenues vétustes de la région et de rehausser le financement permettant un accroissement de la qualité et de la sécurité des soins auxquels ont droit la population des Laurentides;

CONSIDÉRANT la Coalition Santé Laurentides sera formée de différents partenaires élus, médicaux et hospitaliers, d'affaires et d'organismes communautaires qui appuieront la demande de consolidation et de modernisation des centres hospitaliers des Laurentides et de LHRSJ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

D'ADHÉRER officiellement à la Coalition Santé Laurentides;

D'APPUYER la Coalition Santé Laurentides et ses revendications en ajoutant la voix des élus de la municipalité à celle du CPÉRL et des partenaires laurentiens afin d'exiger le rattrapage et l'accélération des travaux de modernisation des six centres hospitaliers des Laurentides et le respect du calendrier d'agrandissement et de modernisation de l'HRSJ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.6 Résolution 2022-06-85 - Signature avec Randonnée et Raquette Lac-Tremblant Nord (R2LTN) pour l'entretien et le développement des sentiers LTN

CONSIDÉRANT l'existence de l'OSBL Randonnée et Raquette Lac-Tremblant-Nord (R2LTN), créé afin de soutenir et planifier et entretenir les sentiers sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT la nécessité de constater les obligations des parties par écrit;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice-générale de signer une entente avec R2LTN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9 Rapport des comités

9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 mai 2022

9.2 Comité consultatif en urbanisme :

9.2.1 **Résolution 2022-06-86 - C.C.U 2022-05-28 - Demande no. DPCOL220013 – Demande de permis de construction pour une construction neuve, matricule 1621-56-4517-0-000-0000, lot 5 011 307 du cadastre du Québec (Rive du Lac Bibite) ;**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de permis de construction pour une construction neuve et des plans signés et/ou annotés;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du Comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que la fenestration, le choix des matériaux de revêtements extérieurs ainsi que leurs couleurs s'intègrent adéquatement à l'environnement naturel;

CONSIDÉRANT les informations supplémentaires fournis par le propriétaire en réponse aux suggestions effectuées par les membres du CCU lors de la rencontre du 25 avril 2022 dans le cadre de la présente demande;

CONSIDÉRANT que des correctifs ont été apportés par le requérant sur les plans d'architecture afin de réduire la largeur du bâtiment de 4 pieds, la hauteur du garage de 2 pieds 6 pouces ainsi que la taille d'une partie de la fenestration;

CONSIDÉRANT que la superficie d'implantation au sol a été réduite de 102 pi² afin de diminuer l'impact visuel du bâtiment projeté au maximum et favoriser une insertion adéquate de celui-ci dans l'environnement naturel afin de préserver et renforcer l'unité visuelle environnante;

CONSIDÉRANT que les méthodes de reboisement prévues avec les espèces indiquées dans la soumission de Botanix Levert Paysage incluse dans la présente demande devront commencer le plus tôt possible;

CONSIDÉRANT qu'une attention particulière sera portée aux méthodes de reboisement ainsi que celles de conservation des arbres matures sur le terrain lors de l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par l'inspectrice municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER les plans et documents fournis le 2021-05-13 par Harkins Bois rond & Charpenterie et autres plans fournis et document fournis par les propriétaires, ainsi que le projet d'implantation préparé par Dany Maltais, A.G., plan 34188 minute 88823 modifié le 27 mai 2022, concernant la demande de permis de construction no. DPCOL220013 pour une construction neuve, matricule 1621-56-4517-0-000-0000, lot 5 011 307 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. Acceptation de correspondance : –

11. Affaires nouvelles : –

12. Période d'intervention des membres du conseil : –

13. Période de questions :

14. Résolution 2022-06-87 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 11h15

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Kimberly Meyer
Mairesse

Stephanie Carriere
Secrétaire-trésorière